

Les Médiateurs scolaires

La médiation scolaire

La médiation est un processus volontaire et confidentiel de gestion des conflits par lequel les parties recourent à un tiers indépendant et impartial, le médiateur. Son rôle est d'aider les parties à élaborer elles-mêmes, en toute connaissance de cause, une entente équitable qui respecte les besoins de chacun des intervenants. La médiation est probablement une des formes les plus anciennes et les plus naturelles de résolution de conflits.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, la violence et l'exclusion à l'école, la Communauté française de Belgique a instauré la médiation scolaire, celle-ci est assurée par deux services :

- le Service de la Médiation scolaire en Région bruxelloise. Les intervenants sont internes : les médiateurs sont présents dans les établissements tout au long de l'année ;
- le Service de la Médiation scolaire en Région wallonne. Les intervenants sont externes : les médiateurs couvrent une zone géographique déterminée et interviennent individuellement ou en groupe dans les établissements scolaires sans y être attachés.

Ces services de médiation interviennent sur demande : direction d'un établissement, enseignants, éducateurs, service extérieur (services d'aide à la jeunesse et d'accrochage scolaire), parents d'élèves ou élèves. Ils ont pour mission de s'occuper des problèmes relationnels qui peuvent survenir entre des élèves, entre des parents d'élèves et les membres du personnel, entre les membres du personnel et des élèves ou entre groupes et classes.

D'un point de vue organisationnel, une cinquantaine de médiateurs et médiatrices scolaires sont mis à disposition des écoles par le Service de Médiation scolaire en Région de Bruxelles-Capitale. Un local est aménagé par l'école pour le service de médiation ; il est essentiel que la confidentialité soit garantie dans ce lieu. Les médiateurs ne font pas partie du personnel de l'établissement scolaire et dépendent tant hiérarchiquement qu'administrativement de leurs coordinateurs dont le bureau se situe au siège de la Communauté française.

Documents

- Equipes mobiles et médiation scolaire : [Circulaire 1884](#)
- Table ronde de la médiation scolaire : <http://www.mediation-scolaire.be/>